



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 7 JUIN 2024**

septembre

L'an deux mil vingt quatre, le 7 *juin* à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	31/08/2024
En exercice	14	Date de la séance	07/09/2024
Présents	12	Heure de la séance	9H30
Votants	14	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali		X	GISTAIN Marie-Angèle
CASTREC Yves	X		
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice	X		
LENE Luc	X		
LEON Frédéric		X	CASTREC Yves
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance	HAGUENIN Mélanie
----------------------	------------------

N° 2024/32-0709 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé la SARL Atelier d'Architecture Besson Bolze et le co-traitant Arthur Perbet Architecture afin qu'ils assurent la maîtrise d'œuvre pour la construction des ateliers du service technique dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée. Le taux de rémunération est de 8,5 % du montant hors taxes des travaux.

Avec l'avancée du travail préparatoire et les résultats des études préalables dont l'étude de sols, il s'avère que l'estimatif prévisionnel du coût de la construction est en augmentation de plus de 15 % impactant ainsi le coût du marché de la maîtrise d'œuvre.



DESIGNATION	ENVELOPPE INITIALE HORS TAXES (€)	ENVELOPPE ESTIMATIVE HORS TAXES (€) AU DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE
TRAVAUX	300 000,00	387 749,00
FORFAIT REMUNERATION	25 500,00	32 958,67

Il convient de délibérer pour valider l'avenant à ce marché public.

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal ,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction du service technique.

VOTE : **CONTRE 0** **ABSTENTION 0** **POUR 14**

Le Maire,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré le 7 septembre 2024

A Vérac, le 10 septembre 2024

Le Maire,
Dominique BEC

Pour copie conforme,



*Secrétaire de séance
Nélanie HAGUENIN*